

✘ C'est par un véritable raz-de-marée électoral que les Suisses se sont prononcés hier pour le durcissement de leurs législations sur l'asile et sur les étrangers. 68 % des votants ont approuvé des mesures limitant davantage l'immigration des travailleurs hors Union européenne et imposant de nouvelles restrictions aux demandeurs d'asile. La votation d'hier marque une nouvelle fois le paradoxe d'un pays qui compte avec 21% de sa population étrangère, l'un des plus forts taux d'Europe, et ses tendances au repli sur soi.

Proposés par Christoph Blocher, le bouillonnant ministre de la Justice et la Police, les deux textes avaient déjà été avalisés par le gouvernement et le Parlement, mais leurs opposants ont obtenu l'organisation d'un référendum. Sans surprise, le Parti socialiste, les Verts, des Eglises et des associations de défense des droits de l'homme comptaient parmi les farouches réfractaires à des mesures qu'ils qualifient d'inhumaines et d'inutiles. A l'inverse, l'Union démocratique du centre (UDC), droite nationaliste et anti-européenne dont Blocher est le porte-voix, les a justifiées en agitant le chiffon rouge des «abus du droit d'asile». L'UDC a été suivie, mais plus mollement par le Parti radical (droite) et le Parti démocrate-chrétien (centre droit) dont certains représentants ont admis le risque d'être «éclaboussés» par les relents xénophobes des thématiques.

Des peines supérieures aux législations européennes

La modification de la loi sur l'asile imposera désormais aux requérants de présenter des papiers d'identité (passeport ou document de voyage officiel) sous les 48 heures, à défaut de quoi ils seront automatiquement déboutés. Par ailleurs, les personnes en instance de renvoi qui refuseront de coopérer avec les autorités pourront être détenues jusqu'à deux ans, une durée supérieure à toutes les législations européennes en la matière. Pour Ruth Dreifuss, une ancienne conseillère fédérale (ministre) socialiste qui s'est lancée avec passion dans la bataille contre les nouvelles législations, ces mesures de contrainte sont particulièrement inappropriées : « *Il y a une telle disproportion entre ce que l'on peut reprocher à ces personnes et leur imposer un enfermement de longue durée. Je ne peux pas l'accepter* », déclarait-elle aux médias suisses.

Enfin, l'aide financière accordée aux requérants dont la demande a été rejetée sera sensiblement diminuée. C'est sur cette dernière thématique que l'UDC savait pouvoir éveiller les sensibilités populaires promptes à dénoncer les excès. Durant la campagne, ses représentants n'ont pas hésité à qualifier la grande majorité des requérants d'asile d'affabulateurs. Ainsi, la parlementaire Rita Fuhrer expliquait : « *Sur les 10 000 demandes d'asile déposées chaque année (la Suisse compte 7 millions d'habitants), 75% sont abusives.* » Des chiffres en contradiction avec l'Office fédéral suisse des migrations qui estime à un tiers les requérants obtenant le droit légitime de recevoir une protection sur le territoire suisse.

Parallèlement, la nouvelle loi sur les étrangers adoptée hier complète la politique dite des deux cercles menée par Berne : d'un côté les travailleurs de l'UE et de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège) entrent librement sur le territoire mais de drastiques limitations sont imposées à tous les autres. Désormais parmi les ressortissants du deuxième cercle, seuls les spécialistes et les cadres pourront faire une demande de permis de séjour, selon un quota défini chaque année.

En outre, l'obtention d'un permis d'établissement de longue durée (permis C) après dix ans de séjour ne sera plus automatique. Enfin les étrangers souhaitant résider en Suisse au-delà d'une année pourront être obligés de suivre des cours de langue ou d'intégration.